

# SABLONS SUR HUISNE CONDE SUR HUISNE / ETANG DE LA BALLASTIERE REGLEMENT SAISON 2017

## DATES D'OUVERTURE

Samedi 11 février 2017 à 8h30 pour les cartes annuelles.  
Samedi 04 mars 2017 à 8 h 30 pour tous.

Pendant le 1er mois de l'ouverture, la pêche est ouverte le samedi, dimanche et lundi.  
Brochets ouverture du samedi 25 mars 2017 au 31 décembre 2017.  
Poissons blancs du 4 mars au 29 octobre 2017 ainsi que la carpe.

A partir du samedi 4 novembre 2017 au 31 décembre 2017, la pêche est ouverte seulement le samedi, dimanche et lundi pour le brochet.

En cas de gel, même partiel de l'étang, la pêche est interdite.

## DIMENSION DES POISSONS

Brochets 60 cm – Sandres 60 cm- Tanches et Perches 25 cm.  
Toutes les carpes doivent être remises à l'eau.

## PRISES JOURNALIERES LIMITEES

Camassiers soit 1 brochet ou 1 sandre par jour.  
Truites : limitées à 6 prises journalières.  
Grosses tanches : 2 prises journalières.

les jours d'ouverture de pêche 2 lignes uniquement.

## INTERDICTIONS

Les baignades, le canotage sont interdits.  
Les chiens doivent être tenus en laisse.  
La circulation des 2 roues à moteur est interdite du côté des jeux pour enfants.  
La pêche à la euillère, leurres et mané est interdite.  
La pêche avec trident est interdite pour la carpe et le brochet sandre.  
Pour les carpes il faut un hameçon spécial carpe avec un demi-tardillon  
Les silures il est interdit de les remettre à l'eau et de les transporter vivant, également tout poisson sauf les vifs pour tous les camassiers.  
Les bateaux téléguidés sont interdits.

## REGLEMENT

Pêche autorisée avec 3 lignes à portée de main du pêcheur à la plombée ou ligne flottante  
Pour le brochet 2 lignes à partir du 1er novembre 2017.  
Les carpistes doivent posséder un tapis de réception.  
Il est demandé à tous les pêcheurs de pêcher bien en face de son poste de pêche pour ne pas gêner les autres pêcheurs.

Lors des réempoisements en truites ou brochets :

- La pêche sera fermée du jour du lâcher au samedi suivant à 8 h 00.
- Lors du lâcher de brochet ouverture le samedi juste pour les possesseurs de carte annuelle.

Tout pêcheur adulte doit posséder une carte qu'il pêche avec 1 ou 3 cannes et devra la présenter sur la demande du Gardé ou du Régisseur, cette dernière devra être au nom du pêcheur et non à celui d'un d'autre. Aucune exception ne sera faite.

Enfants de moins de 16 ans :

- Accompagnés d'une personne titulaire d'une carte : pêche gratuite avec une seule canne.
- Non accompagnés carte payante délivrée au vu d'une autorisation écrite et signée des parents.

## HORAIRE DE PECHE

- du 11 février 2017 au 22 avril 2017 de 8h00 à 18h00
- du 23 avril 2017 au 3 juin 2017 de 7h00 à 20h00
- du 4 juin 2017 au 1<sup>er</sup> octobre 2017 de 6h00 à 22h00
- du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 décembre 2017 de 8h00 à 18h00

## REEMPOISONNEMENT POUR 2017

Gardons 2/3 étés triés 300 kgs  
Tanches 2/4 étés triés 250 kgs  
Brochets 150 kgs  
Truites 350 kgs

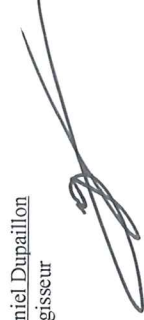
## PRIX DES CARTES

- à l'année 55 €
- Journée 7 €
- Jeunes à l'année jusqu'à 16 ans 20 €

**Tout pêcheur devra respecter le règlement sinon il sera expulsé de l'étang et ne pourra prétendre avoir une carte l'année suivante.**

La commune se réserve le droit de modifier ce présent règlement en cas de besoin.

Daniel Dupailion  
Régisseur



Denis BOBIN  
Maire de Sablons sur Huisne



PS : la pêche sera fermée le 1<sup>er</sup> mai concours de pêche des enfants et le 3 juin concours des adultes